



LICENCE SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE

Mention Sciences de la Vie

Département des Sciences de la Vie et de la Nature
50 Rue Ferdinand Buisson - BP 699
62228 CALAIS Cedex

GUIDE DES ETUDES

Licence Sciences de la Vie 1^{ère} année (L1 SV)

Année universitaire 2025 - 2026

Directrice des Etudes : Anissa LOUNES-HADJ SAHRAOUI

Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant (UCEIV) - Calais
anissa.lounes@univ-littoral.fr

Présidente de jury : Maryline MAGNIN-ROBERT

Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant (UCEIV) - Calais
maryline.magnin-robert@univ-littoral.fr

Secrétaire pédagogique: Dolorès GARDY

Centre universitaire de la Mi-Voix, Bâtiment Poincaré - 50 rue Ferdinand Buisson
CS 80699 - 62228 Calais cedex.
Tél : 03.21.46.36.04
dolores.gardy@univ-littoral.fr

Site web licence SV : <http://licencebio.univ-littoral.fr>

SOMMAIRE

I.	Informations générales	3
II.	Objectifs de la mention « Sciences de la Vie »	5
III.	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)	10
IV.	Répartition horaire et crédits ECTS	17
V.	Liste des principaux contacts	18

ABREVIATIONS

ABI : Absence Injustifiée

ABJ : Absence Justifiée,

C : Compétence

EC : Élément Constitutif d'une UE,

ECTS : European Credit Transfert System,

MCCC : Modalité de Contrôle de Connaissances et de Compétences

S1 à S6 : Semestres 1 à 6 (correspondant à L1 + L2 + L3),

UE : Unité d'Enseignement

1. Admission - Inscription

L'entrée en 1^{ère} année est ouverte à tout étudiant titulaire du Baccalauréat, du DAEU, ou après avis de la Commission de Validation des Etudes. L'inscription se fait en ligne: <http://www.univ-littoral.fr/formation/inscription.htm>. DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 3 octobre.

La détention d'un Baccalauréat (spécialité SVT) est fortement conseillée afin de suivre dans de bonnes conditions la première année de la mention « Sciences de la Vie ». La réussite à cette première année, basée sur les sciences expérimentales, nécessite de la motivation et un intérêt pour toutes les disciplines scientifiques.

Les titulaires d'un baccalauréat technologique devront fournir un surcroît de travail pour compenser les pré-requis manquants. Pour valider leur première année, ils devront nécessairement être très motivés, et utiliser l'ensemble des "aides à la réussite" proposées.

Le cas particulier des étudiants ayant déjà réalisé tout ou partie d'autres parcours post baccalauréat (exemples : PASS, Classes Prépa, ...), sera étudié avec attention. Ces étudiants auront potentiellement la possibilité de conserver des notes des Unités d'Enseignement validées dans ces parcours précédents sous réserve d'adéquation dans les thèmes suivis avec ceux proposés en L1SV. Les étudiants entrant en L1 au début du second semestre auront la possibilité de valider l'année entière, en les autorisant à se présenter aux examens de seconde session du premier semestre.

2. Aides à la réussite

Différents dispositifs ont été mis en place pour optimiser la réussite des étudiants en première année

- Les enseignements du premier semestre se déroulent en petits groupes (cours/TD) ;
- Des secondes sessions d'examens sont organisées pour les étudiants en échec aux premières sessions ;
- Des épreuves de substitution sont organisées pour les étudiants absents aux examens de session 1 à condition de présenter un justificatif d'absence officiel.
- Tout étudiant qui le souhaite peut bénéficier du tutorat : tutorat d'accueil (en septembre, révision des notions fondamentales de Terminale en SVT, Chimie, Physique, Maths), ou tutorat pédagogique (tout au long de l'année, aide et explications des enseignements). Tout étudiant souhaitant de plus amples renseignements peut contacter les responsables du tutorat d'accueil et pédagogique sur le site de Calais, respectivement M. Pierre-Louis GISCARD (pierre-louis.giscard@univ-littoral.fr) et M. Nicolas CHEVALIER (nicolas.chevalier@univ-littoral.fr). Ces tutorats sont assurés par des tuteurs étudiants en L2, L3 ou Master.
- Un test de positionnement portant sur les connaissances de base des principales matières est réalisé début septembre pour l'ensemble des étudiants inscrits *via* la plateforme moodle. Une identification précoce des étudiants « décrocheurs » et un suivi particulier sont réalisés. Une réorientation leur est proposée en fin de premier semestre ;
- Du contrôle continu est organisé au cours de chacun des deux semestres ;
- Des activités à points bonus sont proposées permettant d'améliorer les moyennes semestrielles jusqu'à 0,6 point pour l'UE de rattachement, UE3 - Ressources disciplinaires pour le semestre 1 et UE6
- Préprofessionnalisation pour le semestre 2.
- L'organisation du déroulement pédagogique de l'année est assuré par la Directrice des études (DE). Tout étudiant qui le souhaite peut demander à la rencontrer, Pr Anissa LOUNES – HADJ SAHRAOUI (anissa.lounes@univ-littoral.fr).
- Un suivi individualisé des étudiants est effectué par le référent Accompagnement Personnalisé à la Réussite (APR) qui accompagne son parcours de formation, suit son intégration dans les dispositifs de réussite mis en œuvre en L1 SV et valide son contrat pédagogique de réussite.

Les étudiants qui sont salariés, sportifs de haut niveau ou en situation de handicap sont invités à le signaler TRES rapidement à la DE pour bénéficier de possibles aménagements.

Les étudiants en situation de handicap doivent aussi prendre contact avec le Service de Médecine préventive (SUMPPS) au 03.28.23.71.61 (secrétariat) ou par mail santecampus@univ-littoral.fr et avec

3. Accueil - Information - Réorientation

La **pré-rentrée** (le mardi 2 septembre à 14h00) et la **journée d'intégration des bacheliers primo-entrants** Explor'ULCO (1er et 2 septembre matin).

Présentation générale de :

- l'Université, des services (bibliothèque, SUAIO-IP, service social, etc),
- de l'organisation de l'année universitaire
- des dispositifs d'aide à la réussite dont le tutorat d'accueil.
- du guide des études,
- du déroulement de l'année universitaire,
- des emplois du temps.

Réorientation/changement de filière. A la fin du 1^{er} semestre, réorientations possibles vers toute mention de la Licence Sciences, Technologies, Santé, le DEUST TML, le DUT Génie biologique ou le DU « Tremplin ». Présentation des modalités par le SUAIO-IP (Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) lors de la réunion d'information qui sera organisée début décembre, M^{me} Chloé PIGERRE, suaioc@univ-littoral.fr ; Tél SUAIO-IP : 03 21 46 36 13.

II. OBJECTIFS DE LA MENTION « SCIENCES DE LA VIE »

1. Acquérir des connaissances et compétences fondamentales dans l'ensemble des matières en lien avec les Sciences de la Vie tout en bénéficiant d'unités d'enseignements méthodologiques et professionnalisantes.

La L1 « Sciences de la Vie » est pluridisciplinaire afin d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques en biologie, mais aussi en chimie, physique et mathématiques, applicables à la biologie.

La Licence Sciences de la Vie applique à partir de la rentrée 2023 le référentiel de compétences commun aux trois universités du réseau A2U (Artois / Picardie Jules Verne / ULCO).

Pour la licence Sciences de la Vie (SV), ce référentiel se décline en trois compétences disciplinaires ou pré-professionnalisantes :

C1. Mener une démarche scientifique expérimentale

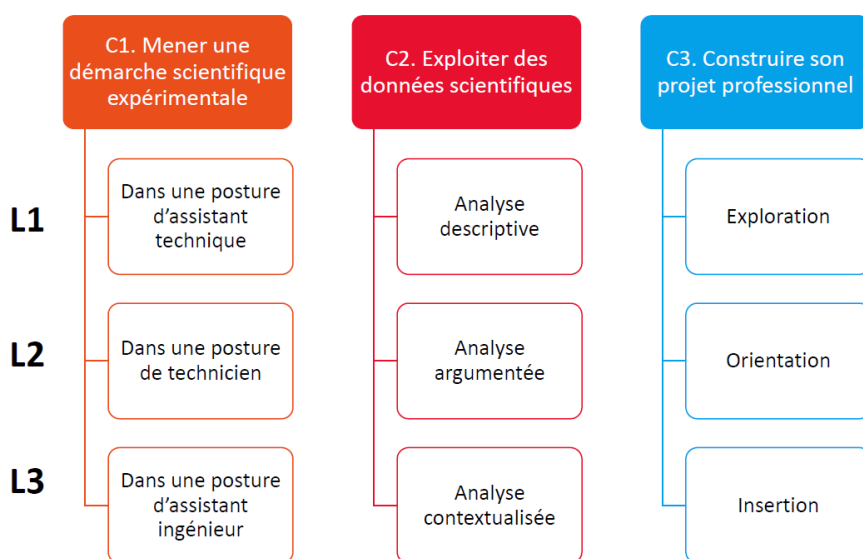
C2. Exploiter des données scientifiques

C3. Construire son projet professionnel

Ce référentiel repose sur l'acquisition et la mise en valeur des connaissances et des compétences acquises par les étudiants titulaires du diplôme et l'utilisation d'un langage commun entre les mondes universitaire et professionnel, un atout sur le marché du travail.

La licence permettra une évolution dans l'acquisition des compétences. Cette progression est présentée ci-dessous.

Licence Sciences de la Vie ULCO



Parallèlement aux enseignements scientifiques, des enseignements de Méthodologie (Méthodologie Documentaire, Projet Professionnel et Personnel –PPP-) sont mis en place et développés afin d'aider les étudiants à organiser leurs recherches de documents, et à s'informer sur les différents domaines et métiers en lien avec leur formation. Des UE d'Expression Ecrite et Orale, de communication scientifique, d'Anglais, d'Hygiène et Sécurité ainsi qu'une UE « Compétences Numériques », font également partie du programme.

Les 3 Compétences (C) sont détaillées ci-dessous et comportent chacune des unités d'enseignement (UE) annuelles, elles-mêmes organisées en éléments constitutifs (EC) semestriels.

C1. Mener une démarche scientifique expérimentale

- en respectant le cahier des charges
- en mobilisant les méthodes et outils adaptés
- en interprétant les résultats obtenus avec pertinence
- en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de responsabilité environnementale
- en collaborant efficacement

Domaines de ressources

Domaine 2
Domaine 3
Domaine 4
Domaine 5
Domaine 6

Situations professionnelles

- Activités fondamentales et/ou appliquées, dans les secteurs des biotechnologies/santé/agroalimentaire/environnement
- Enseignement dans le primaire et le secondaire

Dans une posture d'assistant technique

- Prendre conscience des risques
- Faire le lien entre objectifs/résultats/ressources
- Faire le lien entre objectifs de l'expérimentation et choix de la méthode et des outils
- Prendre conscience et respecter l'espace de travail commun



Dans une posture de technicien

- Identifier les risques
- Comprendre l'impact du choix des méthodes et outils sur le résultat de l'expérimentation (étapes critiques, sources d'erreur, variabilité)
- Prendre conscience de l'impact de ces choix sur l'analyse des résultats
- Savoir partager les ressources et l'espace de travail commun



Dans une posture d'assistant ingénieur

- Anticiper les risques
- S'approprier les contraintes et objectifs d'une expérimentation
- Intégrer les notions de variabilité et de limite des résultats dans l'interprétation
- Savoir organiser les ressources et espaces de travail commun



C2. Exploiter des données scientifiques

- en respectant le cahier des charges
- en présentant une production fondée scientifiquement
- en adaptant son discours à son public
- en respectant les principes déontologiques

Domaines de ressources

Situations professionnelles

- Activités fondamentales et/ou appliquées dans les secteurs des biotechnologies/santé/agroalimentaire/environnement
- Enseignement dans le primaire et le secondaire

Analyse descriptive

- Prendre en compte la diversité des formes de données scientifiques pour présenter objectivement un fait scientifique
- Identifier les sources scientifiques et savoir les référencer
- Employer le vocabulaire spécifique à la discipline



Analyse argumentée

- Acquérir les principes d'une recherche documentaire
- Formuler une problématique scientifique en mobilisant les ressources
- Distinguer une hypothèse scientifique d'une opinion



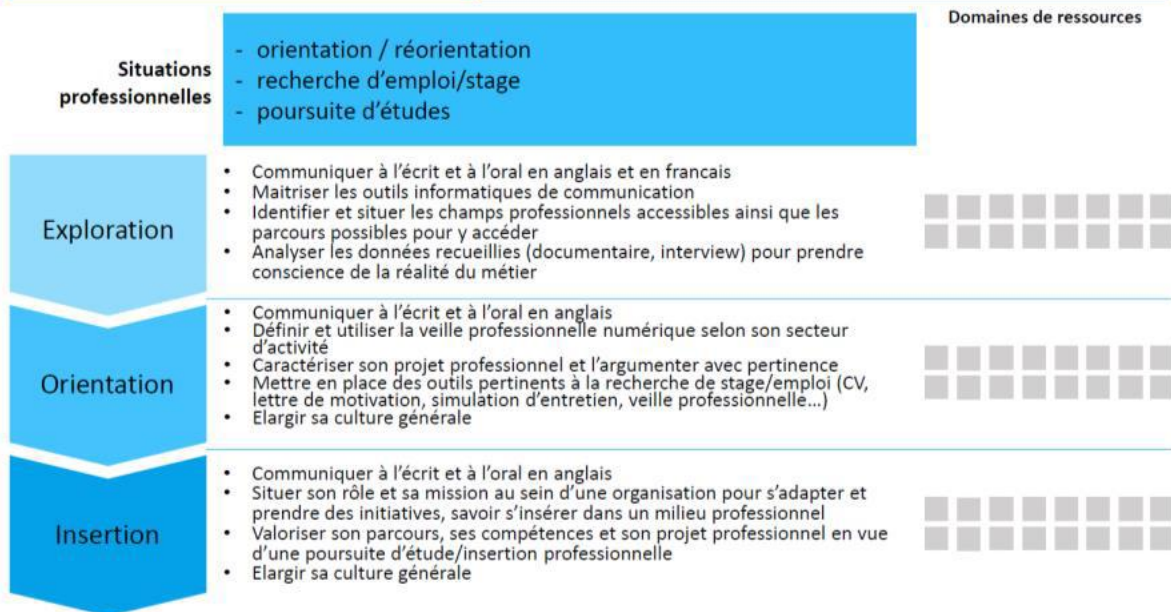
Analyse contextualisée

- Savoir sélectionner les données expérimentales ou bibliographiques adaptées à la problématique
- Prendre en compte les ressources et la littérature scientifique pour analyser/argumenter/critiquer des données



C3. Construire son projet professionnel

- En présentant un projet adapté à son contexte personnel
- En s'inscrivant dans une démarche de formation tout au long de la vie
- En développant son réseau
- En s'adaptant au contexte national et international
- En tenant compte des enjeux du numérique



Il n'y a pas d'enseignements optionnels en L1 SV, tous les enseignements sont obligatoires. Les secondes et troisièmes années présentent des enseignements obligatoires ainsi que d'autres optionnels, favorisant une spécialisation progressive au cours du cursus.

L'option Santé (parcours L.AS), proposée en L1 SV, permet d'envisager une orientation en Études de Santé (MMOPK, Université UPJV Amiens).

La L2 « Sciences de la Vie » (S3 à S4) : La L2 donne de bonnes bases dans un ensemble de secteurs comme la biologie et la physiologie (animale et végétale), la biochimie, la biologie moléculaire et cellulaire, la microbiologie, l'écologie et l'environnement, les biostatistiques... Des UE non disciplinaires (Anglais, PPP, Travaux Personnels Encadrés (TPE)...) complètent la formation. Pour chacun de semestres, deux options sont proposées : **une option « Géologie » et une option « Biologie »** ; le choix de l'une ou l'autre option dépendra du parcours-type envisagé.

La L3 « Sciences de la Vie » (S5 à S6) : La L3 se décline en deux parcours « Biologie Biotechnologies et Santé » (BBS) et Biodiversité, Ecologie et Géosciences pour l'Environnement (BEGE) qui sont complémentaires de celles proposées en L2. Ces deux parcours préparent plus particulièrement les étudiants à une poursuite d'étude dans les domaines de la santé et des biotechnologies animales ou de l'environnement et des biotechnologies végétales. Une option dénommée SVT pour « Sciences et Vie de Terre » est proposé dans le cadre du parcours BEGE et ouvre aux métiers de l'enseignement,

Le détail des enseignements, options, parcours, parcours-types est consultable sur le site de la licence de biologie : <http://licencebio.univ-littoral.fr>

2. Obtenir des Certifications

Indépendamment de la validation de l'année, possibilité d'obtention dès la première année de la certification PIX.

PIX. Plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques, en cours de développement. PIX permettra d'obtenir un profil de compétences personnalisé, dans les domaines suivants : Informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique. Référent ULCO : M. Jocelyn DRUEL (jocelyn.drue@univ-littoral.fr). Renseignements <https://pix.beta.gouv.fr/>.

3. Favoriser la réalisation de stages volontaires de découverte d'un milieu professionnel

Il est conseillé aux étudiants inscrits en L1 et L2 Sciences de la Vie, Parcours SVN, ayant trouvé une structure d'accueil, de réaliser un stage de « découverte d'un milieu professionnel » constituant une étape supplémentaire et complémentaire dans la compétence 3, à leur initiative (stage volontaire). Il permettra l'obtention de points bonus au semestre où il sera réalisé. Ce stage doit être en lien avec la formation de licence SV et/ou en cohérence avec le projet professionnel de l'étudiant. Sa durée minimale est de 3 jours (21h), mais peut durer plus longtemps et être fractionné, c'est à dire réparti sur plusieurs semaines. La durée maximale préconisée est de 5 jours (35 heures) par semaine. Quelle qu'en soit la durée, le stage ne doit pas empiéter sur les enseignements et/ou les examens de licence.

Il est possible de réaliser un stage facultatif par semestre, chacun d'eux pouvant rapporter des points bonus. Les stages étant évalués et notés, ils devront être terminés au plus tard une semaine avant la date du jury de première session. Une convention de stage sera alors établie entre chaque partenaire (ULCO, étudiant, responsable de formation, structure d'accueil).

Il sera mis en place en concertation avec Mme Anissa LOUNES – HADJ SAHRAOUI, directrice des études de la L1 SV et Mr Michael Hermoso, « référent stages » de la Licence SV (Michael HERMOSO, michael.hermoso@univ-littoral.fr).

Le stage doit être réfléchi (étape 1) et préparé (étape 2) avant de pouvoir être réalisé (étape 3). Il fera l'objet d'une évaluation (étapes 4 et 5). Vous trouverez ci-dessous des informations (non exhaustives) sur ces différentes étapes.

Etape 1 : Quel stage ? Quel projet ? Le stage peut être l'occasion de découvrir un milieu professionnel, par simple curiosité ou parce qu'il correspond à un projet d'avenir.

Vous devez par vous-même prendre contact avec la structure dans laquelle vous souhaitez réaliser votre stage, et définir avec votre futur(e) tuteur ou tutrice l'objectif du stage, sa durée et la période où il sera réalisé. Lorsque votre projet de stage est mûrement réfléchi, et avant d'entamer toute démarche pour mettre en place la convention, vous devez contacter Mr Michael Hermoso (michael.hermoso@univ-littoral.fr) qui est l'enseignant référent universitaire des stages de licence SV qui validera (ou non) votre projet de stage et vous suivra tout au long de ce dernier jusqu'à l'évaluation finale.

Etape 2 : Préparation. Tout stage doit être **conventionné avant de pouvoir débuter**. La convention de stage sera préparée sur l'application pstage (<https://stages.univ-littoral.fr>), et devra être signée par toutes les parties : le stagiaire, l'ULCO (plusieurs signataires), et la structure d'accueil. La préparation de la convention se fait en renseignant un formulaire de pré-saisie que vous trouverez également sur le site pstage. La chaîne des signatures pouvant prendre du temps, il est impératif de prévoir un délai minimum de deux semaines entre la préparation de la convention et le début du stage

ATTENTION :

- 1. Aucun stage ne pourra débuter tant que la convention n'aura pas été signée par toutes les parties.**
- 2. N'engagez pas la convention avant d'avoir reçu le feu vert du référent universitaire (Mr Hermoso Michael).**

Étape 3 : Présentation orale du stage avec support (diaporama) à l'appui. La présentation d'une durée de 7-8 minutes est suivie par un échange informel avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique de la licence. Lorsque le stage est terminé, vous devez

vous rapprocher par mail du référent qui, pour convenir d'une date pour la mini-soutenance. En parallèle avec l'évaluation faite par le tuteur ou la tutrice, permet d'attribuer une note qui comptera en points bonus. **Le rapport est un travail de présentation personnel original** qui doit suivre quelques règles de présentation :

Le format de la présentation est relativement libre. Toutefois les éléments suivants sont attendus :

- Une courte présentation de *qui vous êtes* et de votre projet professionnel, quel que soit son niveau de maturité.
- Le contexte du choix du stage. *Pourquoi ce domaine ?*
- Une présentation de la structure d'accueil / service. *Pourquoi cette structure ? Comment ai-je trouvé ce stage ?*
- Son déroulé-type avec présentation des principales missions confiées
- Difficultés rencontrées
- Ce stage me conforte-t-il (ou non) dans cette voie de professionnalisation ? Implique-t-il une réorientation ou une poursuite d'étude post-licence ?

Prenez soin de présenter un support propre, professionnel, illustré et référencé. La présentation doit en tout point respecter les codes présentés lors de l'UE Communication Scientifique. La lecture de notes pendant l'exposé est à proscrire.

Étape 4 : Évaluation du stage. En s'appuyant sur votre **présentation de stage et réponse aux questions et le retour de votre tuteur ou tutrice**, l'enseignant référent vous attribuera une note sur 20 qui comptera comme points bonus au semestre où vous aurez réalisé le stage (cf guide des études pour la transcription des points bonus). Si celui-ci s'étend sur deux semestres, seule une note vous sera attribuée comptant pour le semestre pair. **La note maximale sera fonction de la durée du stage** : 16/20 dans le cas d'un stage de 3 jours, 18/20 pour 4 jours, 20/20 pour 5 jours.

III. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (hors UE Anglais et LanSAD)

Les modalités de contrôle des connaissances et de compétences (MCCC) votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) sont disponibles sur le portail de l'ULCO dans l'espace de documents du portail, dans l'onglet DEVE, Modalités de Contrôle des Connaissances. Ces modalités doivent être consultées. Le texte ci-dessous en présente les grandes lignes et le détail pour la Licence 1 Sciences de la Vie. Les MCCC spécifiques aux UE d'anglais sont en annexe (MCCC LanSAD).

1- Capitalisation – Compensation

Capitalisation Au sein d'un parcours de formation, les Compétences niveau 1, 2 ou 3, les UE (Unités d'Enseignement) et les EC (Eléments Constitutifs d'une UE), avec crédits ECTS, sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Un EC acquis, que ce soit directement ou par compensation, est définitivement acquis, et ne peut être repassé.

Aucune note partielle d'EC non acquis (CM ou TD ou TP ou contrôle continu ou autre) n'est conservée d'une année sur l'autre.

Attention : *Les étudiants redoublants souhaitant repasser un EC donné (= souhaitant améliorer la note d'EC) doivent donc repasser l'ensemble des évaluations relatives à cet EC (contrôles continus, examens, etc).*

Important à noter alors : *lorsqu'un EC comporte plusieurs épreuves (écrit, oral...), la participation d'un étudiant redoublant à la session d'examen de cet EC est effective dès que l'une des épreuves est passée.*

En règle générale, les notes de contrôle continu représentant une partie de la note d'un EC donné (notes obtenues pour la session 1) sont conservées pour la session 2 (sauf cas particuliers, cf MCCC de chaque EC dans le syllabus).

Pour un EC donné, les points attribués aux différentes parties (exemple : cours, TD et TP, etc.) sont définis pour chaque EC (cf syllabus). Chaque EC définit ses coefficients en tenant compte de ses spécificités (travaux en salle, rapports, travaux personnels encadrés, exposés, herbier...).

L'oral, lorsqu'il existe, est obligatoire et peut porter sur l'ensemble du programme de l'EC.

Compensation

La compensation est possible aux 3 niveaux suivants :

Compensation des EC au sein de l'UE s'il existe plusieurs EC dans l'UE, dès lors que la moyenne de l'UE (obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 ;

Compensation des UE au sein de la Compétence s'il existe plusieurs UE dès lors que la moyenne de la compétence (obtenue par la moyenne pondérée des UE affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 ;

Compensation des Compétences au sein de l'année, dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 **et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.**

Toute compensation permet l'obtention de l'EC, de l'UE, de la Compétence, donne droit aux crédits correspondants, et entraîne la capitalisation définitive.

Il n'y a pas de compensation entre les années qui composent le diplôme de Licence (L1, L2 et L3). Par conséquent, seule une moyenne supérieure ou égale à 10 à chacune des 3 années entraînera la délivrance du diplôme de Licence SV.

Un étudiant ne s'étant pas présenté à une séance d'examen donnée, ne pourra valider l'EC ni directement, ni par compensation, les ECTS correspondants ne pourront donc pas être attribués.

De même, dans le cas des EC présentant une évaluation continue intégrale, un étudiant n'ayant pas été évalué au moins une fois, ne pourra valider l'EC par compensation.

2- Examen (sessions) et contrôle continu

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage et/ou par voie électronique.

Pour la Licence SV, les coefficients affectés aux Eléments Constitutifs (EC) sont proportionnels aux ECTS (*European Credits Transfert System*) qui leur sont attribués.

1^{ère} session

Hors contrôle continu intégral, un examen (session 1) est organisé dans chaque EC, en général en fin de semestre. Les modalités précises du contrôle des connaissances sont définies par EC (voir le détail dans le syllabus, pour chaque EC). Elles portent sur l'étendue du programme pris en compte à chaque contrôle, l'existence d'un DS, le choix des TD ou TP notés, l'importance de chaque note au sein du contrôle continu, ...

Seconde chance

Épreuve de substitution. L'étudiant absent justifié à un examen de session 1 (contraintes particulières reconnues par le jury et régimes spéciaux) se voit proposé le plus rapidement possible une nouvelle évaluation dite « de substitution ». Cet examen de substitution peut être écrit ou oral quelle que soit la forme (écrite ou orale) de l'épreuve initiale. Les absences sont à justifier dans les 5 jours ouvrables. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la SNCF, ...) et peuvent être vérifiés.

2^{nde} Session

L'organisation de la session 2 est identique à celle de la session 1 (sauf cas particuliers précisés dans le syllabus).

En cas de non admission à la 1^{ère} session (moyenne de l'année inférieure à 10/20, ou supérieure à 10 mais comportant une Compétence inférieure à 8), l'étudiant est automatiquement convoqué aux examens correspondant aux épreuves des EC non acquis de la (ou des) compétence(s) non acquis(es).

L'étudiant peut décider soit de conserver la note d'EC non-acquise, soit de repasser tout ou partie des épreuves de l'EC en seconde session.

La meilleure des notes obtenues à l'épreuve en session initiale (ou de substitution) et seconde session est conservée.

Absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire pour prétendre valider le diplôme.

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la SNCF, ...) et vérifiables. La justification sera appréciée par le jury.

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou en absence de justificatif.

Session 1 :

Un étudiant absent injustifié à un examen en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve en session 2.

Un étudiant absent justifié à un examen en session 1 pourra repasser l'épreuve dite de substitution.

Session 2 : Un étudiant absent à un examen en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- S'il était déjà absent en session 1 :
- Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ; L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20), ou il peut ne pas être tenu compte de l'absence, et par exemple déclaré admis (en cas de notes générales supérieures à 10/20)
- Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné (« défaillant »).

Absences aux Contrôles Continus (DS, TP noté, rapport, compte- rendu, ...)

Les absences sont à justifier dans les 5 jours ouvrables. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la SNCF, ...) et peuvent être vérifiés.

- Absences justifiées : La note finale de l'UE sera calculée sur la base uniquement des autres notes.
- Pour les EC en évaluation continue intégrale, la participation à au moins une évaluation est obligatoire pour prétendre valider l'EC que ce soit directement ou par compensation.
- Toute absence injustifiée entraîne la note ZÉRO à ce contrôle continu.

Déroulement des examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

Tout manquement à ces règles élémentaires envoie l'étudiant en Conseil Disciplinaire.

Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Cas des étudiants redoublants Un étudiant redoublant (boursier ou non-boursier) peut décider de conserver des notes d'UE ou d'EC inférieures à 10/20, obtenues précédemment. En cas de non-présentation aux examens, les notes d'UE ou d'EC précédemment obtenues seront reportées.

Présence aux enseignements et aux examens - Cas des Etudiants boursiers

Des contrôles d'assiduité aux enseignements seront effectués tout au long de l'année (selon le type d'enseignement : appel systématique ou aléatoire).

Il est rappelé en particulier pour les étudiants boursiers, que l'assiduité aux Cours, Travaux Pratiques et Dirigés ainsi que la présence aux Examens, au moins à la première session, sont obligatoires (art. 2, décret n°51445 du 16-4-1951). En cas d'absence, ils doivent impérativement fournir un justificatif dans les 5 jours ouvrables. Les absences injustifiées seront signalées auprès

du Secrétariat Pédagogique qui transmettra aux Services de l'Académie (CROUS). **Des absences injustifiées entraînent un ARRET du versement, voire le REMBOURSEMENT, des sommes perçues de leur bourse d'étude.**

Défaillance

Un étudiant est déclaré « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours.

Points BONUS

Prise en compte des stages volontaires de découverte d'un milieu professionnel, d'Emploi Apprentis Professeur, de pré-professionnalisation, de la pratique du sport notée dans le cadre du SUAPS de l'ULCO, de la pratique d'une activité répertoriée au Conservatoire de Calais ou Dunkerque, du FLE (Français Langue Etrangère) pour les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle, des cours d'allemand ou d'espagnol (jeudi après-midi) et de toute autre UE enseignée dans une filière de l'ULCO (suivie par l'étudiant en plus du programme normal). Des renseignements spécifiques aux différents types de bonus seront relayés par l'intermédiaire du tableau d'affichage. Le bonus est fixé à 3 % du total maximum des points (max 0,6 points / 20) à l'UE de rattachement (UE3 - Ressources disciplinaires pour le semestre 1 et UE6 - Préprofessionnalisation pour le semestre 2).

Les points bonus ne se cumulent pas dans le cas de plusieurs activités à points bonus au cours d'un même semestre : la meilleure des notes est prise en compte.

Note obtenue en activité Bonus	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Cas particulier des étudiants redoublants:

- Les points bonus ne sont pas conservés d'une année sur l'autre en cas de redoublement.

Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le règlement des études de l'ULCO (à télécharger à partir du portail de l'ULCO) prend en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

Statut d'étudiant salarié : contrat de travail minimum 10h en moyenne par semaine.

L'étudiant est alors dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements du mois ou du semestre correspondant et de présence au contrôle continu.

Jury et Sessions d'examen

Un **jury** est nommé par année d'études par le président de l'Université et comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE sur la validation des semestres, des Compétences avec crédits ECTS sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation.

Une délibération (jury) a lieu à la fin de chaque semestre et après les deuxièmes sessions.

Progression – redoublement

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'étude suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Plagiat

Au cours de vos études, vous aurez de nombreux travaux personnels à réaliser. L'université vous met en garde contre le « copier-coller » des informations prélevées sur les sites internet, dans les livres d'auteurs, les rapports de stage, les journaux, etc... Le fait de recopier en intégralité un texte ou même une phrase sans la mettre entre guillemets et citer la source constitue un plagiat. Le plagiat consiste à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs sans contribution ni réflexion personnelle de l'étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents.

Le plagiat effectué dans le cadre des études est considéré comme une fraude commise à l'occasion d'un examen, même s'il est commis à l'occasion d'un contrôle continu. Outre l'obtention d'un zéro à l'épreuve ou à l'UE, l'étudiant plagiaire est donc susceptible d'être sanctionné par la Section disciplinaire de l'université.

Les sanctions disciplinaires prévues par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont les suivantes :

- ♦ L'avertissement ;
- ♦ Le blâme ;
- ♦ L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans; cette sanction peut être prononcée avec sursis et correspondra à une exclusion qui n'excèdera pas deux ans ;
- ♦ L'exclusion définitive de l'établissement;
- ♦ L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans;
- ♦ L'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

**Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences
en LanSAD en Licence**

*Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires
ou en option obligatoire.*

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG

correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; **l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).**

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	<i>Épreuve de substitution</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

IV. REPARTITION HORAIRE ET CREDITS ECTS

Il n'y a pas d'option - Toutes les unités d'enseignement sont obligatoires

Licence 1 SV : Répartitions horaires et crédits ECTS

SEMESTRE 1						SEMESTRE 2					
Eléments Constitutifs	Vol.	CM	TD	TP	ECTS	Eléments Constitutifs	Vol.	CM	TD	TP	ECTS
Compétence 1 : MENER UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE EXPERIMENTALE – Niveau 1 – 12 ECTS											
UE1 – Méthodologie Scientifique – 7 ECTS											
Méthodologie Biologique	15		8	2	3	Cartographie Géologique	30		12	18	3
Hygiène et Sécurité	10				1						
UE2 – Approches expérimentales – 5 ECTS											
TP Biologie Cellulaire 1	9			9	1	TP Biologie Cellulaire 2	10			10	1
						TP Physiologie Cellulaire	11			11	1
						TP Histologie Cytologie Animale	6			6	1
						TP Histologie Cytologie Végétale	7			7	1
Compétence 2 : EXPLOITER DES DONNEES SCIENTIFIQUES – Niveau 1 – 35 ECTS											
UE3 – Ressources disciplinaires (+ bonus semestre 1) – 21 ECTS											
Molécules du Vivant	16	8	8		3	Biologie Cellulaire 2	30	20	10		3
Biologie Cellulaire 1	33	16,5	16,5		4	Physiologie Cellulaire	33	23	10		3
La Terre dans l'Univers	20	10	10		3	Histo-Cyto Animale et Végétale	31	20	11		3
						Génétique 1	14		10	4	2
UE4 – Ressources connexes – 14 ECTS											
Chimie 1	40	15,5	15,5	9	4	Chimie 2	39	15	15	9	3
Physique	40	17	17	6	4						
Mathématiques	30	15	15		3						
Compétence 3 : CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL – Niveau 1 – 13 ECTS											
UE5 – Anglais – 6 ECTS											
Anglais 1	25		25		3	Anglais 2	25		25		3
UE6 – Préprofessionnalisation (+ bonus semestre 2) – 7 ECTS											
Méthodologie Documentaire	6		6		1	Projet professionnel Personnel 1	14		14		2
						EEO et Communication Scientifique	14		14		2
						Compétences Numériques	24		24		2

V. LISTE DES PRINCIPAUX CONTACTS

Directrice des études	Anissa LOUNES-HADJ SAHRAOUI	anissa.lounes@univ-littoral.fr
Secrétaire pédagogique	Dolorès GARDY	dolores.gardy@univ-littoral.fr Tél. 03.21.46.36.04
Présidente de jury	Maryline MAGNIN-ROBERT	maryline.magnin-robert@univ-littoral.fr
Responsable tutorat d'accueil	Pierre-Louis GISCARD	pierre-louis.giscard@univ-littoral.fr
Responsable tutorat Pédagogique	Nicolas CHEVALIER	nicolas.chevalier@univ-littoral.fr
Référente réorientation	Chloé PIGERRE	suaioc@univ-littoral.fr Tél. 03.21.46.36.13
Référent stage	Michael HERMOSO	michael.hermoso@univ-littoral.fr
Contacts handicap	Virginie TAMPERE Trinh LEBLEU	handicap.etudiants@univ-littoral.fr 03.28.23.73.46
Activités sportives	Laurent SCHIMPF Véronique LEULIETTE	suaps@univ-littoral.fr
Référente Santé	Francine TETAERT	suaps.dunkerque@univ-littoral.fr santecampus@univ-littoral.fr Tél : 03 28 23 71 61
Responsable LAS	Aline CLABAUT	aline.clabaut@univ-littoral.fr

Fait à Calais, le 26 août 2025

Anissa LOUNES – HADJ SAHRAOUI - Directrice des études L1 SV